



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 7 OCTOBRE 2019, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

07.10.19.111

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point suivi de dossier est ajouté à Varia. **Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

07.10.19.112

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 9 SEPTEMBRE 2019

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2019, **il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

07.10.19.113

COMPTES À PAYER

Les dépenses incompressibles et les payes ayant été présentées au conseil avec les comptes à payer, au montant de 6 977.19 \$ \$, **il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les comptes soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

Période de question 1 ;

CORRESPONDANCE

- Au Bercaill - 11e Édition de la Nuit des sans-abris, St-Georges
- Centre d'information de Traitement des Appels Municipaux (CITAM)
- Fabrique Notre-Dame-des-Amériques
- Transport Québec
- Recyc-Québec - Édition spéciale – Formation sur la gestion des matières organiques
- FQM - Appel à l'engagement de vos candidats (es) dans le cadre de l'élection fédérale
- Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRÉCA)
- Ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH) – Admissibilité des élus et élues au Régime québécois parentale
- Recyc-Québec - Révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- Cain Lamarre – Offre de services juridiques
- L'Union des producteurs agricoles (UPA) - Sommet agroenvironnement Agriculture, nature et communauté
- Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-St-Jean – Invitation à un webinaire

07.10.19.114

RÉSOLUTION POUR ADJUDICATION DES BIENS EN VENTE

ATTENDU QUE conformément à la résolution 05.02.18.018, la municipalité a mis en vente auprès des citoyens de St-Hilaire-de-Dorset, des surplus accumulés suite aux rénovations à l'édifice municipal ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents de vendre le lot 1 (Coffre-fort, 200 \$) à Jasmin Létourneau, les lots 10 (Bande avec crochets 15.95 \$), 12 (Déchiqueteuse 10.50 \$) et 16 (Calculatrice 10.75 \$) à Gaétane Bégin et le lot 4 (Classeur horizontal 150 \$) à Roger Fillion.

ADOPTÉE



07.10.19.115

N° de résolution
ou annotation

07.10.19.116

RÉSOLUTION POUR LOCATION OU ACHAT DU PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE le contrat de location du photocopieur se termine le 23 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE M. Michel Nadeau de Groupe CT nous a fait part des possibilités qui s'offrent à la municipalité ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de maintenir le contrat de service mise en place, avec une augmentation des coûts de 5 % et que soit autorisé l'achat du photocopieur au montant de 325 \$, plus taxes.

ADOPTÉ

07.10.19.117

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LA FIRME D'AVOCATS CAIN LAMARRE, CASGRAIN WELLS COMME PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU QU'IL est nécessaire de nommer un procureur pour représenter la municipalité de St-Hilaire- de-Dorset à la Cour municipale de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE l'offre de service pour l'année 2020 par la firme Cain Lamarre Casgrain Wells aux termes de la correspondance datée du 5 septembre 2019 ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells pour représenter la Municipalité comme procureur à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2020, suivant les termes de l'offre datée du 5 septembre 2019. La facturation sera au barème établi pour les dossiers non contestés, soit 90 \$. Les autres tarifs seront selon le tableau reçu et dont le Conseil a pris connaissance.

ADOPTÉE

07.10.19.118

RÉSOLUTION POUR RECOMMANDATION DE L'ACHAT DE LA POMPE PORTATIVE

ATTENDU QUE la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset possède de nombreuses bornes sèches sur son territoire ;

ATTENDU QUE l'achat de la pompe portative est une question de sécurité pour la population ;

ATTENDU QUE M. Couture, directeur incendie et le préventionniste recommande l'achat de la pompe portative ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset est en accord et

- Accepte la recommandation de reporter l'achat des appareils respiratoires et des facials et utiliser le budget d'immobilisation pour l'acquisition d'une pompe portative (16 000 \$) ;
- Accepte de modifier le budget des immobilisations tel que décrit ci-haut dans la proposition du comité incendie ;
- Autorise la municipalité gestionnaire à effectuer l'achat de la pompe portative ;
- Autorise la municipalité gestionnaire à facturer les municipalités parties à l'entente selon le prorata prévu au protocole pour l'achat d'immobilisation regroupé ;
- De transmettre copie de cette résolution aux municipalités parties à l'entente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT IT CLOUDS SOLUTIONS

ATTENDU QUE le renouvellement pour les services d'It Clouds Solutions arrive à échéance le 27 octobre 2019 ;

ATTENDU QU'IL y a une augmentation des données sauvegardées et qu'IT Clouds Solutions nous propose d'augmenter le forfait de la municipalité de 20G à 30G ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents qu'il soit autorisé à augmenter le forfait à 30G et de procéder au paiement de renouvellement des services d'IT Clouds Solutions au montant de 359.40 \$, plus taxes.

ADOPTÉE



07.10.19.119

N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR PROCÉDER AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE

ATTENDU QU'en octobre 2016, la municipalité a fait un emprunt temporaire portant échéance le 11 octobre 2019, auprès de Desjardins pour réaliser les projets en vertu du programme TECQ 2014-2018 ;

ATTENDU QUE les travaux ont tous été réalisés ;

ATTENDU QUE la subvention a été payée en entier ;

ATTENDU QUE la municipalité a effectué un remboursement de 80 000 \$ avec la résolution 06.05.19.049 et qu'il reste un solde à payer de 76 300.64 \$, afin d'acquitter totalement l'emprunt temporaire ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on rembourse le solde à payer au montant de 76 300.64 \$ sur l'emprunt, afin que le solde soit acquitté entièrement.

ADOPTÉE

07.10.19.120

ADOPTION POUR LE DÉNEIGEMENT DU PERRON DE L'ÉGLISE

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité octroie à la Fabrique une aide jusqu'à un montant maximum de 300 \$, pour le déneigement du perron de l'église. Le déneigement qui sera effectué par le responsable des travaux publics au taux horaire prévu à son contrat.

ADOPTÉE

07.10.19.121

ADOPTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset a pris connaissance des modalités d'application du Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil de St-Hilaire-de-Dorset approuve les dépenses d'un montant de 33 029.25 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transport du Québec.

ADOPTÉE

07.10.19.122

RÉSOLUTION POUR INDEXER LE SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, DU RESPONSABLE EN TRAVAUX PUBLICS, DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT, À L'IPC 2019

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le salaire de la directrice générale, du responsable des travaux publics, de l'inspecteur en bâtiment, soient indexés de 2 % selon l'IPC de la région de Québec. Cette augmentation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Michel Breton a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter

ADOPTÉE

07.10.19.123

RÉSOLUTION POUR INDEXER LE SALAIRE DES ÉLUS ET ÉLUES, À L'IPC 2019

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que conformément à ce qui est prévu au règlement sur le traitement des élus de la Municipalité, le salaire des élus et élues soient indexés de 2 % selon l'IPC de la région de Québec. Cette augmentation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE



07.10.19.124

N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

ATTENDU QUE le conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset a pris connaissance du budget 2020 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset accepte le budget 2020 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

1. Rapport de la Régie - Michel Breton
2. Rapport du maire – Michel Breton

3. Période de question 2;

4. Varia : Suivi de dossier

07.10.19.125

Levée de la séance.

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 22h30.

Ghislain Jacques, maire

Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.